



## Le CFA au cœur de la MPS Aquitaine c'est :

- > un centre de formation qui accueille 5000 stagiaires par an
- > une équipe de 90 formateurs
- > un parc de 5 ha
- > 190 chambres
- > un restaurant de 350 couverts et un self-service
- > un amphi, des salles de conférences
- > un centre de ressources multimédia
- > un centre d'information et d'orientation
- > 3 salles informatiques
- > des installations sportives

## Contactez-nous

### CFA des Métiers de l'Environnement

MPS Aquitaine  
24 avenue de Virecourt  
33370 Artigues-près-Bordeaux

Sandrine Léger / Ana Abad  
Tél. / fax : 05 56 77 33 08  
05 56 77 33 05  
s.leger@mps-aquitaine.org  
a.abad@mps-aquitaine.org  
www.mps-aquitaine.org

CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et Promotion Agricole)  
84 av Gén de Gaulle  
33290 Blanquefort  
Tél. : 05 56 35 61 10

**cfa**  
des métiers  
de l'environnement  
Récupération - recyclage - valorisation  
MPS Aquitaine

**Brevet  
Professionnel  
Agricole**

**Travaux  
d'Aménagements  
Paysagers**

spécialité  
travaux de création  
et d'entretien

Fonds social européen

RÉGION  
AQUITAINE

CFPPA

mps  
association des métiers de l'environnement

## Les Entreprises de l'Aménagement Paysager

**Le secteur du paysage en croissance régulière :**  
(chiffres 2007 du rapport de l'UNEP)

- > environ 13 450 entreprises en France, essentiellement des PME
- > progression de 11% du nombre d'entreprises depuis 5 ans
- > le chiffre d'affaire a augmenté de 28% depuis 5 ans

**Une profession jeune et dynamique :**  
(chiffres 2007 du rapport de l'UNEP)

- > 69 100 salariés dans ce secteur dont 81% en Contrat à Durée Indéterminée
- > 90 000 emplois sont prévus d'ici à 2010
- > Age moyen du chef d'entreprise est de 43 ans
- > 97 % des entreprises pensent embaucher ou stabiliser leur effectif à l'avenir !

## Les Métiers de l'Aménagement Paysager

Des métiers variés et évolutifs

- > **jardinier(e) espaces verts :** création, aménagement, entretien des parcs, jardins, terrains de sport
- > **agent décorateur d'intérieur :** verdir les logements, équiper les cours, jardinet, construire des patios, bassins, jardins d'intérieur
- > **ouvrier paysagiste :** travaux aménagements, constructions paysagères, travaux d'élagage, de taille
- > **conducteurs de matériels et d'engins :** nivellement, terrassement

**Se former  
par l'alternance, c'est :**

- > une formation **gratuite** avec un diplôme à la clé
- > un **salaire** garanti,
- > une **véritable expérience** en entreprise de 2 ans



## L'Apprentissage

L'apprenti est un jeune de 16 à 25 ans, salarié d'une entreprise.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail signé par l'employeur et le jeune. L'apprenti a les mêmes droits et devoirs que l'ensemble du personnel.

L'apprentissage s'effectue en alternance, 3 semaines en entreprise et une semaine en centre de formation.

L'apprenti est suivi en entreprise par un tuteur tout au long de son parcours professionnel et de son enseignement.

Le salaire de l'apprenti est fonction de son âge et de son ancienneté dans l'entreprise.

Ancienneté / âge	16-17	18-20	21 et +
1ère année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2ème année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3ème année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

\* Le salaire n'est pas soumis aux cotisations sociales salariales, ni aux impôts sur le revenu.